

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	VII
<i>Avant-propos</i>	XI
<i>Liste des tableaux</i>	XVII
<i>Liste des graphiques</i>	XIX
<i>Liste des sigles et des abréviations</i>	XXI
<i>Remerciements</i>	XXVII
INTRODUCTION	1
A. Contexte général	1
a. Intelligence artificielle « créative »	2
b. Incompatibilité du droit d'auteur (étranger) avec l'intelligence artificielle	4
B. Problématique	8
a. Encadrement des créations « artificielles » en droit d'auteur canadien : un état des lieux	8
b. Encadrement des créations « artificielles » en droit d'auteur canadien : les questions non résolues	11
C. Cadre théorique et méthodologique	11
a. Adoption d'un cadre théorique hybride	12
b. Choix d'une approche méthodologique interne	12
D. Objectifs de l'étude et conclusions anticipées	13

TITRE I

DROIT D'AUTEUR CANADIEN ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : LE CADRE ACTUEL	15
---	----

CHAPITRE LIMINAIRE

Intelligence artificielle « créative » : un portrait général	17
A. Intelligence artificielle	19
a. Définition d'un concept singulier	20
b. Évolution d'un concept polymorphe	22
B. Intelligence artificielle « créative »	32
a. Définition d'une collaboration atypique	34
b. Caractérisation des créations « artificielles »	42
C. Conclusion du Chapitre liminaire	46

CHAPITRE PREMIER

Droit d'auteur canadien : un état des lieux	47
A. Droit d'auteur	48
a. Origines d'un régime hybride	48
b. Ambivalence d'un régime nuancé	63
B. Droit d'auteur anthropocentré	75
a. Définition d'un concept polysémique	77
b. Anthropomorphisme du concept d'auteur	99
C. Conclusion du Chapitre premier	117

CHAPITRE DEUX

Intelligence artificielle et droit d’auteur : un antagonisme ?	119
A. Protection des créations « artificielles »	120
a. Fixation de l’œuvre	121
b. Originalité de l’œuvre	129
B. Autorat des créations « artificielles »	152
a. Technologies créatives	153
b. Technologies collaboratives	165
C. Conclusion du Chapitre deux	173

CONCLUSION DU TITRE I	175
------------------------------------	-----

TITRE II

DROIT D’AUTEUR CANADIEN ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : LE CADRE PROSPECTIF	179
---	-----

CHAPITRE TROIS

De « créations » à « œuvres » : les pistes de solution étrangères	183
A. Originalité des créations « artificielles »	184
a. Piste de solution étrangère	185
b. Incompatibilité de la solution au Canada	188
B. Autorat des créations « orphelines »	197
a. Pistes de solution étrangères	197
b. Incompatibilité des solutions au Canada	208
C. Conclusion du Chapitre trois	223

CHAPITRE QUATRE

De « créations » à « objets de droit » : les pistes de solution canadiennes	225
A. Encadrement par le régime de droit d'auteur	225
a. Domaine public	226
b. Fondement social	237
B. Encadrement par un régime parallèle	250
a. Régime des droits voisins	251
b. Régime <i>sui generis</i>	263
C. Conclusion du Chapitre quatre	275
CONCLUSION DU TITRE II	277
CONCLUSION GÉNÉRALE	281
TABLE DE LA LÉGISLATION	285
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	291
BIBLIOGRAPHIE	299
INDEX ANALYTIQUE	327